

PSY & ASJ

SGKJPP
SSPPEA
SSPIA

Schweizerische Gesellschaft für Kinder- und Jugendpsychiatrie und -psychotherapie
Société Suisse de Psychiatrie et Psychothérapie d'Enfants et d'Adolescents
Società Svizzera di Psichiatria e Psicoterapia Infantile e dell'Adolescenza

Rapport annuel SSPPEA 2022



Table des matières

Rapports annuel SSPPEA	Page
Co-présidents	3
Groupe de travail médecins-assistants et chef(fe)s de clinique	4
Groupe de travail médecins-che(fe)s	4
Groupe de travail des médecins libres praticiens	5
Commission formation postgraduée et continue (CFPC)	5
Commission des titres	6
Commission de formation continue	6
Commission d'examen	7
La gestion de qualité SSPPEA	7-8
Communication SSPPEA	8-9
Statistique des membres SSPPEA	10
Comptes et rapport des réviseurs SSPPEA	11-14
Rapport annuel FMPP	
Commission permanente tarifs (CPT) FMPP	15
Commission permanente assurances (CPA) FMPP	15-16
Commission psychothérapie déléguée (CPD) FMPP	16
Comptes et rapport des réviseurs FMPP	17-21

Co-présidents de la SSPPEA

En 2022, le comité de la SSPPEA s'est réuni trois fois. Lors des deux assemblées des délégué·e·s, en juin et en novembre, les délégué·e·s ont à nouveau pu se voir en personne.

Comme les années précédentes, parmi les thèmes importants qui ont occupé le comité et les assemblées des délégué·e·s, citons la qualité de notre travail (développement du département qualité de la SSPPEA après la dissolution de la commission de la FMPP, travaux préparatoires en vue de la mise en œuvre de l'art. 58 LAMal), la formation postgraduée (développement stratégique avec l'intégration d'EPA, amélioration de l'intégration de thématiques somatiques, pharmacologiques et neurophysiologiques dans le cœur de la formation postgraduée, raccourcissement du cursus à cinq ans, préparation de la réaccréditation, qui doit avoir lieu d'ici 2025), et la mise en œuvre du modèle de la prescription de la psychothérapie psychologique.

La très forte demande pour les offres de psychiatrie pour enfants et adolescent·e·s a aussi grandement occupé le comité. Bien que la pandémie de coronavirus semble être derrière nous, le nombre des enfants et adolescent·e·s présentant des difficultés psychiques n'a, pour l'heure, quasiment pas diminué.

Le comité voit la nécessité de disposer d'une commission qualité au sein de la SSPPEA. La création officielle et l'élection des membres seront proposées aux délégué·e·s lors de l'AD de printemps 2023.

Le congrès de la SSPPEA s'est tenu à Zurich les 1^{er} et 2 septembre 2022. Avec ses 560 participant·e·s, cette manifestation a été un grand succès. Les retours étaient excellents, en particulier pour la Youth Academy, le premier jour, présentant un large éventail d'offres cliniques et scientifiques pour les étudiant·e·s et les médecins-assistant·e·s.

Le groupe d'expert·e·s de l'intergroupe parlementaire Médecine pédiatrique s'est réuni à six reprises, dans le cadre de séances en ligne. La santé mentale et la prise en charge psychiatrique-psychothérapeutique de la population jeune constituaient l'un des axes prioritaires du travail de l'intergroupe. Plusieurs entretiens ont eu lieu à ce sujet avec des parlementaires et une réunion a eu lieu avec le DFI et l'OFSP à Berne, le 14.6.2022. Il en est ressorti un document élaboré par l'AMCPEA et la SSPPEA, qui résume les nouvelles offres qui ont été créées dans le cadre de la pandémie de coronavirus dans le domaine de la psychiatrie d'enfants et d'adolescent·e·s.

En novembre, le comité a présenté aux délégué·e·s un budget prévoyant un déficit de près de CHF 60 000.-. Ce déficit s'explique par le travail important généré par les activités mentionnées précédemment et par la participation de la SSPPEA au Groupe de travail Politique, créé récemment avec la SSPP et la SMHC, et dont la SSPPEA finance un tiers des coûts. Compte tenu de l'importance des tâches qui s'annoncent pour l'année à venir, du patrimoine confortable dont dispose la SSPPEA et des bilans équilibrés des années précédentes, les délégué·e·s ont approuvé le budget avec trois abstentions et sans voix contre.

Prof. Dr. med. Alain Di Gallo

Prof. Dr. med. Stefan Eliez

Co-Présidents SSPPEA

Groupe de travail médecins-assistants et chef(fe)s de clinique

Le GT a pu se reconstituer en 2022. Le congrès de la SSPPEA qui s'est tenu à Zurich nous a donné l'opportunité de rencontrer personnellement des collègues de toute la Suisse. Certain·e·s d'entre elles·eux ont annoncé leur volonté de coopérer activement au sein du GT.

Cela nous a donné l'occasion d'échanger sur les affaires courantes mais aussi de s'enquérir de l'état général des MA et CdC durant cette année difficile.

En 2022, les membres du GT médecins-assistant·e·s et chef·fe·s de clinique ont coopéré activement au sein des différentes commissions (Commission de formation continue, Commission d'examen, groupe de travail pour la communication), où ils·elles ont réussi à défendre efficacement nos revendications. Nous nous sommes penché·e·s sur la question de l'identité de la psychiatrie d'enfants et d'adolescent·e·s. Les aspects au cœur de cette réflexion étaient l'avenir de notre discipline, la garantie de la relève, la discussion critique autour de notre formation postgraduée et le défi de rassembler des idées pour les concepts de formation postgraduée. Je tiens à remercier toutes les personnes impliquées dans ces échanges pour la précieuse collaboration.

Les attentes envers la société de discipline médicale SSPPEA des collègues suivant la formation de spécialiste ont pu être exprimées sur des points essentiels de manière satisfaisante lors des séances du comité de la SSPPEA.

Nous recommandons aux médecins-assistant·e·s de candidater tôt pour une affiliation à la société. Cette mesure figure parmi les objectifs de législature de la société et nous estimons qu'elle a du sens. Les médecins-assistant·e·s apprécient beaucoup l'exonération des frais d'affiliation.

Les échanges d'information continuent à se faire via les voies de communication habituelles, à savoir la société de discipline médicale, les directions des services de PEA, mais aussi via le site Internet de la SSPPEA (lien GT MA et CdC).

Dr. méd. Elivra Tini, Présidente GT médecins-assistants et chef(fe)s de clinique

Groupe de travail des médecins-chef-fe-s et médecins dirigeants / AMCPEA de la SSPPEA

Le GT des médecins chef·fe·s et médecins dirigeant·e·s s'est réuni deux fois au cours de la période sous revue, et la réunion en septembre 2022 lors de notre beau congrès à Zurich a été particulièrement riche, avec plus de 20 collègues présent·e·s.

Le thème important qui a soulevé la discussion en 2022 était bien sûr le modèle de la prescription. Par ailleurs, la problématique des exigences en matière d'assurance qualité a été abordée ainsi que le manque de médecins spécialistes et de médecins-cadres, déploré de manière générale, même si les différences régionales sont parfois importantes.

Les autres sujets abordés étaient les effets de la pandémie et les grandes différences régionales et cantonales perçues également dans ce domaine ainsi que les longs temps d'attente dont on se plaint de toutes parts et diverses questions de fond d'ordre éthique ou d'économie de la santé.

Dr. med. Oliver Bilke-Hentsch, Président GT des médecins-chef-fe-s et médecins dirigeants et AMCPEA

Groupe de travail des médecins libres praticiens

Le GT des médecins libres praticien·ne·s s'est à nouveau réuni en présentiel, lors du congrès à Zurich. Bien que le programme du congrès était riche et que d'autres manifestations étaient proposées en même temps que la réunion du GT, un nombre considérable de membres ont tout de même trouvé le chemin de la salle de réunion. Les thèmes principaux étaient, comme l'on pouvait s'y attendre, le passage du modèle de la délégation à celui de la prescription, la problématique de la relève, des questions relatives aux tarifs ainsi que l'augmentation de la charge administrative liée à la mise en œuvre de l'art. 58 LAMal.

Tou·te·s les médecins établi·e·s ont souligné à quel point la pression de la forte demande de places de traitement pesait sur eux·elles et combien leurs préoccupations pour assurer une prise en charge de qualité pour les enfants, les adolescent·e·s et les familles étaient grandes.

La mise en œuvre des mesures d'assurance de la qualité soulève des questions. Qu'est-ce qui doit être mis en œuvre dorénavant, quand serons-nous contrôlé·e·s, quelles conséquences sont à craindre si on ne remplit pas les conditions ? Les personnes ayant récemment rejoint le GT se posaient aussi d'autres questions : quel système de gestion de la qualité doit-on déclarer lors de l'ouverture d'un cabinet ? Comment applique-t-on les mesures des art. 58 ss LAMal dans ce cas ?

Les séances par Zoom qui ont eu lieu à plusieurs reprises ont également réuni entre 20 et 30 membres à chaque fois. Les discussions en ligne en deux langues demandent des efforts à tout le monde ; il faut avoir de la patience et une bonne dose de bonne volonté.

Les membres saisissent aussi la possibilité d'adresser des questions et des demandes directement à la SSPPEA. Le secrétariat transmet ces courriels à la présidente du GT, ce qui offre régulièrement des occasions d'entrer en contact avec les membres du GT et, quand c'est possible, de les aider.

Je remercie les membres du GT de la confiance et de la bienveillance qu'ils·elles me témoignent.

Dr. méd. Bigna Keller, Présidente du GT des médecins libres praticiens

Commission formation postgraduée et continue (CFPC)

En 2022, la CFPC s'est réunie les 11.5, 26.9 (en visio) et 22.11. Une révision du programme de la formation postgraduée est imminente. A ce sujet, il a été décidé de réduire la durée de formation de spécialiste de 6 à 5 ans. Nous intégrerons davantage les compétences somatiques dans notre discipline et pouvons ainsi renoncer à l'année à option dans un service somatique. La décision de réduire la durée de la formation a été largement soutenue tant par les membres du comité que par l'assemblée des délégué·e·s. Notre objectif est d'augmenter l'attractivité de notre discipline et de répondre à un souhait de longue date du groupe de travail des médecins-assistant·e·s et des chef·fe·s de clinique. Trois groupes de travail ont été constitués : un dédié à la révision du programme de formation postgraduée, un à l'accréditation et un à l'élaboration d'activités professionnelles fiables (EPA).

Simone Krähenbühl s'est retirée de notre commission après l'avoir soutenue pendant de nombreuses années en tant que secrétaire de commission. Nous la remercions vivement pour son engagement de haute qualité. Deux nouveaux membres nous ont rejoints : Patrick Brunner, qui reprend le poste de secrétaire de commission, et Paul Klausner, en qualité d'assesseur.

Dr. méd. Bruno Rhiner, Président CFPC

Commission des titres

Durant l'année sous revue, quelque 60 demandes de titres ont à nouveau été adressées à la Commission des titres. En raison de la pandémie, il manquait à certain·e·s candidat·e·s la participation requise aux congrès de la SSPPEA et à des conférences nationales ou internationales. La CFPC et l'ISFM se sont mis d'accord sur une réglementation transitoire à ce sujet, afin de ne pas retarder inutilement l'attribution des titres. L'aide-mémoire sur le logbook électronique et le programme de formation postgraduée (disponible sur le site Internet de la SSPPEA depuis mars 2022) a permis de diminuer significativement le nombre des questions qui nous étaient posées à ce sujet.

En revanche, nous avons reçu davantage de questions relatives à la formation postgraduée à l'étranger ou aux formations psychothérapeutiques dispensées à l'étranger. Durant l'année en cours, la CFPC se consacrera dans le cadre de plusieurs groupes de travail à la révision du programme de formation postgraduée et de l'accréditation de la formation de médecin spécialiste.

Dr. med. Regula Blattmann, Présidente de la CT de la CFPC

Commission de formation continue

Au fil de l'année 2022, les processus sociaux, jusqu'alors limités par les contraintes de la pandémie, se sont largement normalisés. Les formats numériques de formation développés par nécessité complètent désormais favorablement les futurs événements de formation continue, qui pourront se tenir de façon hybride. Les enregistrements vidéo restent par exemple consultables durablement ou complètent les formations en présentiel. Ces dernières demeurent essentielles au-delà de la pandémie, de par la possibilité de contacts personnels et informels qu'elles offrent, et l'importance confirmée de ces aspects sociaux mais aussi professionnels. Les expériences montrent en effet très clairement que le réseautage régulier et les débats académiques nécessitent des échanges personnels.

De nouvelles prescriptions seront mises en place en 2022 afin de garantir l'accomplissement de l'obligation de formation continue, ce qui aura un impact direct sur l'utilisation de la plateforme de formation continue. Désormais, la déclaration des formations continues ne sera possible que via la documentation sur cette plateforme. Il convient par conséquent de réfléchir attentivement avec l'ISFM à la question de la protection des données et de fournir activement des explications transparentes concernant l'utilisation de la plateforme de formation continue, ce qui supposera de clarifier certains aspects avec l'ISFM en 2023. Du point de vue de la commission de formation continue (CFC), les informations pour les utilisateur·trice·s sont en effet lacunaires et les processus internes ne sont pas clairement définis, d'après ce qui est ressorti de premiers échanges.

En 2022, la CFC a pu traiter tous les points à son ordre du jour sans se réunir physiquement. Il est donc d'autant plus important de prévoir une séance en présentiel en 2023. La CFC compte toujours trois membres :

Suzanne Erb (médecin-chef·fe à St-Gall), Domenico Didiano (médecin libre praticien à Locarno) et Marcel I. Raas (présidence ; médecin libre praticien à Winterthour).

Dr. med. Marcel I. Raas, président CFC de la SSPPEA

Commission d'examen

Les parties orales de l'examen de spécialiste ont eu lieu le 12.03.2022 dans le service ambulatoire de l'UPD KJP à Berne.

En 2022, 44 candidat·e·s (20 germanophones, 21 francophones et 3 italophones) se sont inscrit·e·s à l'examen. 7 candidat·e·s ont annulé leur inscription avant la remise du travail écrit. Parmi les 37 candidat·e·s restant·e·s, un (3 %) n'a pas réussi l'examen écrit. 2 candidat·e·s n'ont pas réussi l'examen oral. Sur un total de 44 candidat·e·s inscrit·e·s, 34 (77 %) ont réussi l'examen de spécialiste.

Examens 2022	<i>Candidat·e·s à l'examen oral</i>	<i>Echec</i>	<i>Examens de spécialiste réussis</i>
<i>Inscriptions en allemand</i>	17	1	16
<i>Inscriptions en français</i>	19	1	18
Total	36	2	34

La commission d'examen était composée de :

Pr Michael Kaess (président), Pr Oliver Halfon, Dr Sajiv Khanna, Dre Regina Dudé-Neuner et Dr Dante Trojan.

Les meilleurs travaux écrits 2022 ont été sélectionnés par le jury, composé des membres suivants : Pr Klaus Schmeck, Dr Michael Renk, Dr Laurent Holzer.

Les personnes qui ont été récompensées étaient :

- Dre Sofia Tsaknaki (fr.).
- Mme Sarah Theiler. méd. pract. (all.).

Les examens FMH de 2023 auront lieu le 11.03.2023 et Mme Pia Aeschlimann en assurera la coordination. Le délai de clôture des inscriptions était le 1er août 2022. 40 candidat·e·s se sont inscrit·e·s aux examens de médecin spécialiste en psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescent·e·s (18 germanophones, 20 francophones et 2 italophones).

Prof. Dr. med. Michael Kaess, Président de la commission d'examen

La gestion de la qualité en psychiatrie et en psychothérapie pour enfants et adolescents

Les mesures d'assurance qualité dans le secteur hospitalier ont été suivies dans leur continuité, en particulier en ce qui concerne le rapport de la saisie CIRS, les données ANQ et la documentation des cas liés au Tarspsy. Contrairement à l'importance de la problématique discutée dans le contexte de la

psychiatrie adulte, la thématique des mesures de contrainte a joué un rôle mineur, même si l'on note des différences cantonales notables en ce qui concerne le recours aux placements à des fins d'assistance par les médecins et par les APEA.

Les commissions de la SSPPEA procèdent à un regroupement des aspects de fond des mesures d'assurance de la qualité entre les secteurs hospitalier, ambulatoire et celui des hôpitaux de jour. L'activité permanente liée à cette thématique, répartie sur plusieurs personnes, devrait répondre aux exigences de la LAMal et de l'OAMal, correspond de manière satisfaisante à la situation de politique de la santé et est devenue indispensable.

A ce sujet, il est déterminant d'observer de près les mesures d'assurance de la qualité adoptées dans le domaine somatique, comme le montre la thématique des évaluations IQM par les pairs. La méthode de la « solution de branche » initiée par H+ est largement répandue dans de nombreux pays mais aussi en Suisse et des travaux préparatoires de plusieurs années ont permis d'établir désormais ce modèle y compris pour la psychiatrie adulte et la psychiatrie d'enfants et d'adolescent·e·s. A l'instar des mesures de satisfaction, issues des rangs de la PPEA et développées par elle, la collaboration intense et prolongée à des projets d'assurance qualité et en particulier à la partie méthodologique de ces derniers est capitale pour notre discipline qui compte un nombre mesuré de spécialistes.

Dans le secteur ambulatoire en cabinet, le processus de mise en œuvre de l'art. 58 LAMal visant à introduire des mesures d'amélioration de la qualité et de l'économicité des soins s'est bloqué en début d'année car le Conseil fédéral a pris une décision qui a renversé le processus de négociation qui était sur le point d'aboutir. Il a en effet écrit que l'ensemble des mesures visant à garantir la qualité selon l'art. 58 LAMal étaient couvertes par le tarif Tarmed en vigueur. En conséquence, les associations de caisses-maladie se sont retirées de la table des négociations et la FMH s'est plainte auprès du Conseil fédéral avec de nombreuses autres associations professionnelles médicales également touchées. La FMH a décidé en mai de poursuivre le travail de fond avec les délégué·e·s qualité des sociétés de discipline médicale. La SSPPEA a soumis son plan d'action relatif au besoin de développement de la qualité accompagné des mesures d'amélioration de la qualité correspondantes en octobre, dans les délais impartis. La SSPPEA avait travaillé ces dernières années sur les indicateurs des cercles de qualité et des lignes directrices, et ce travail préparatoire a été très utile. La supervision devrait également être intégrée au catalogue des mesures. La SSPPEA continue de promouvoir et d'encourager le travail des cercles de qualité. Les formations de modération, organisées en trois langues nationales par le Forum pour CQ, sont accessibles à un tarif préférentiel pour nos membres. Ces formations accueillent de nombreux·ses participant·e·s issues de différentes disciplines et sont très appréciées.

Dr. med. Oliver Bilke-Hentsch, Dr. med. Bigna Keller – Comité SSPPEA

Communication SSPPEA

Cette année encore, le service de communication de la SSPPEA, dont le département est sous la responsabilité de S. Walitza, a coopéré étroitement avec la responsable de la communication de la FMPP, Manuela Specker. Après l'adaptation du format des newsletters internes, en 2021, nous avons atteint les membres en interne au moyen de 8 newsletters de la FMPP. En étroite collaboration avec la présidence et les membres de la SSPPEA, le département communication de la SSPPEA a choisi pour ces newsletters une série de sujets de politique professionnelle pertinents pour la PEA mais aussi des sujets ayant vocation à « alimenter » notre identité.

En ce qui concerne les relations publiques, nous avons assuré notre présence dans toute la Suisse au travers de nombreux médias (p. ex. à la télévision, sur SRF, dans les quotidiens Tagesanzeiger et NZZ, etc.).

En janvier, une prise de position a été rédigée sur le thème de la collaboration avec l'industrie à l'attention de l'ASSM et a été prise en compte dans la position actuelle de cette dernière.

La SSPPEA a organisé deux symposiums « Update Corona ». Le premier a eu lieu en ligne en février 2022 (avec des intervenant·e·s de Suisse et de l'OCDE) et a réuni un grand nombre de participant·e·s et le deuxième s'est déroulé dans le cadre du congrès SSPPEA, durant l'automne 2022 (avec des intervenant·e·s nationaux·ales et internationaux·ales).

En mai 2022, la situation en matière de prise en charge en Suisse a été présentée lors du symposium des trois pays germanophones, organisé dans le cadre du congrès de la DGKJPP, à Magdebourg.

Le congrès annuel de la SSPPEA s'est tenu à Zurich du 1er au 2 septembre 2022 (sous la direction de S. Walitza et de Stefan Eliez) et portait sur la résilience, les facteurs de protection et les opportunités qui en découlent. Cette manifestation a eu lieu en lien avec le 100e anniversaire des services de PPEA de Zurich. Après deux éditions en ligne, le congrès à Zurich a réuni plus de 550 participant·e·s. Le premier jour, la journée dédiée à la formation postgraduée et à la recherche, destinée aux médecins-assistant·e·s, a eu lieu pour la première fois en présentiel et a rencontré un franc succès. Lors de la journée principale du congrès, notre discipline s'est présentée avec plus de 24 symposiums variés, d'excellents exposés magistraux de Ruth Feldmann, David Coghill et David Cohen, des posters réalisés par notre relève ainsi que l'exposition organisée à l'occasion du 100e anniversaire des services de PPEA de Zurich. Pour la première fois, le congrès a généré un bénéfice confortable pour la SSPPEA. Des photos de l'événement sont consultables sur le site Internet d'Organizer.

En octobre, la SSPPEA a rédigé une prise de position au sujet de l'augmentation du nombre des suicides parmi les adolescent·e·s et les jeunes adultes immédiatement après la publication des chiffres par l'OFS, qui a été envoyée aux membres.

Cette année encore, S. Walitza s'est mobilisée avec succès pour que la SSPPEA ou des représentant·e·s de la PPEA suisse soient si possible impliqu·e·s dans l'élaboration de toutes les recommandations S3 allemandes (publications récentes : troubles anxieux, TDAH, troubles des conduites, recommandation pour les patient·e·s sur les troubles obsessionnels-compulsifs).

Le 23.4.2022 a eu lieu pour la première fois le World Infant, Child and Adolescent Mental Health Day (WICAMHD), inauguré par un webinaire organisé par des intervenant·e·s internationaux·ales et librement accessible. Lien vers la manifestation. Cette journée mondiale a vocation à sensibiliser le public au sujet de la santé mentale des enfants et des adolescent·e·s et aura désormais lieu tous les ans à la même date.

S. Walitza a été désignée par la présidence de l'IACAPAP comme déléguée des organisations non gouvernementales en relations officielles avec l'OMS. En conséquence, la SSPPEA est maintenant représentée au sein d'une nouvelle instance très importante, qui fait entendre la voix de la psychiatrie pour enfants et adolescent·e·s au niveau international. En 2022, S. Walitza a ainsi participé à différentes réunions de l'OMS, dont des résumés ont été publiés dans la newsletter. Elle a également représenté la SSPPEA lors du congrès de l'IACAPAP en décembre 2022 à Dubai, sans impact financier pour la SSPPEA

Prof. Dr. med. Susanne Walitza – comité SSPPEA

Statistique des membres

Catégorie de membre	2022	2021
Membres ordinaires	494	468
Membres extraordinaires	5	6
Membres assistants	108	80
Membres d'honneur	1	1
Membres émérites	54	46
Total	662	601

Comptes et rapport des réviseurs SSPPEA

CORE



Berne, le 2 mai 2023

**Rapport de l'auditeur
à l'Assemblée des délégués de
La Société suisse de psychiatrie et psychothérapie d'enfants et
d'adolescents (SSPPEA)
Berne**

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes annuels (bilan et compte d'exploitation) de l'association SSPPEA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité du comité alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes annuels sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct). Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel et des procédures analytiques appliquées aux données financières des comptes annuels. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Christian Stritt
Expert comptable diplômé

Stefan Andres
Expert comptable diplômé

Annexe

Comptes annuels (bilan et compte d'exploitation)

CORE
Révision SA

Eigerstrasse 60
CH-3007 Berne

T +41 31 329 20 20
F +41 31 329 20 21

CHE-279.084.618 TVA

CORE
Services en fiduciaire

Comptabilité
Révision
Fiscalité & TVA
Conseil d'entreprise &
juridique
Conseils prévoyance

Entreprise certifiée
EXPERTsuisse

core-partner.ch

Bilan 2022

Aktiven	2021	2022
Bankguthaben / avoir en banques	457'777.75	543'509.68
Debitoren / débiteurs	300.00	900.00
Guthaben Verrechnungssteuer / avoir impôts anticipés	2'885.05	4'352.90
Transitorische Aktiven / actifs transitoires	763.20	0.00
Total Umlaufvermögen / actifs circulants	461'726.00	548'762.58
Anlagevermögen / actifs immobilisés	220'159.00	187'341.00
Total Aktiven / actifs	681'885.00	736'103.58
Passiven		
Kreditoren / créditeurs	73'380.20	68'433.00
Kreditor / créd. FMPP	0.00	130'845.00
Transitorische Passiven / passifs transitoires	2'800.00	2'700.00
Eigenkapital per / capital propre au 1.1.	602'765.66	605'704.80
Jahreserfolg / résultat annuel	2'939.14	-71'579.22
Total Passiven / passifs	681'885.00	736'103.58

Compte de resultat 2022

Produits

Jahresrechnung 2022 SGKJPP / SSPPEA

Konto	Rechnung/ Comp.2021	Budget 2022	Rechnung/ Comp.2022
Ertrag/ Produits			
3200 Mitgliederbeiträge / Cotisations des membres	180'990.00	180'000.00	186'655.00
3201 Sonderbeiträge			
3210 Debitorenverluste Mitgliederbeiträge			
Total Mitgliederbeiträge	180'990.00	180'000.00	186'655.00
3600 Einnahmen Prüfungsgebühren / produits frais d'inscription examens	50'900.00	60'000.00	46'500.00
3601 FB-Diplome Nichtmitglieder (alle 3 Jahre) / diplômes FC non-membres (tous les 3 ans)	12'000.00	8'000.00	10'200.00
3610 Jahreskongress / congres annuel	0.00	0.00	18'914.25
3620 FMPP Kongress / congres FMPP	0.00	0.00	0.00
3621 Einnahmen ESCAP Kongress	0.00	0.00	0.00
3623 Visitationen Ertrag / recettes Inspection	10'800.00	4'400.00	8'800.00
3624 Einnahmen Homepage / produits homepage	7'400.00	4'000.00	11'100.00
3625 Versicherungen / assurances (AXA Arag)	2'949.55	2'500.00	3'295.00
3626 Weiterverrechnung VKJC	4'688.20	8'000.00	4'211.80
3630 Übrige Einnahmen (Creditanträge etc.) / autres produits (demande de credit etc.)	4'393.00	1'500.00	1'050.00
Total Übrige Einnahmen / autres produits	93'130.75	88'400.00	104'071.05
Total Einnahmen / produits	274'120.75	268'400.00	290'726.05
6850 Erträge Bank/Post / Recettes banque/poste	4'139.75	5'000.00	4'576.95
6890 Kursgewinn a/ Wertschriften	29'301.00	0.00	0.00
8000 a.o. Ertrag / Produits e.o.	0.00	0.00	0.00
8010 a.o. Aufwand / Dépenses e.o.	0.00	0.00	0.00
Total Ertrag / total des produits	307'561.50	273'400.00	295'303.00

Compte de resultat 2022

Charges

Aufwand / Charges	Rechnung/ Comp. 2021	Budget 2022	Rechnung/ Comp.2022
5200 Honorar Präsidium / honoraires présidence	19'350.00	20'000.00	15'950.00
5210 Spesen Präsident / frais président	90.00	600.00	752.00
Total Aufwand Präsident / charges présidence	19'440.00	20'600.00	16'702.00
5400 Honorar Vorstand / honoraires comité	38'200.00	25'000.00	38'000.00
5410 Spesen Vorstand / frais comité	244.60	3'500.00	1'055.60
5420 Spesen Sitzungen / frais des séances	0.00	1'000.00	797.80
Total Aufwand Vorstand / charges comité	38'444.60	29'500.00	39'853.40
5700 Sozialleistungen / charges sociales	13'357.25	7'000.00	12'306.65
Total Personalaufwand / charges de personnel	71'241.85	57'100.00	68'862.05
6001 Honorar Mitglieder Komm. Weiter- und Fortbildung / honoraires membres commission formation postgraduée et continue	12'846.00	15'000.00	26'082.40
6004 FMH-Fortbildungsplattform / plateforme formation continue FMH	9'423.75	8'000.00	15'541.10
6014 Akkreditierung Weiterbildungsprogramm	0.00	0.00	0.00
Total Komm. Weiter- und Fortbildung / Comm. Formation postgraduée et	22'269.75	23'000.00	41'623.50
6007 Honorar und Spesen diverse Kommissionen	4'747.85	2'000.00	3'871.03
6008 Kommission fPmh / Commission fPmh	0.00	0.00	0.00
6009 Prüfungskommission / Commission des examens	40'250.00	60'000.00	60'650.95
6010 Arge Freipraktizierende / Groupem. psychiatres indépendants	1'800.00	2'000.00	2'750.00
6011 Arge. Ass./Oberärztinnen / Groupem. Ass./chefs de clinique	2'000.00	2'000.00	4'838.50
6012 Arge Chefärzte und leitende Ärzte / Groupem. médecins-chefs et médecins dirigeants	0.00	2'000.00	0.00
6021 Parlamentarische Gruppe Kindermedizin	9'353.50	9'500.00	13'641.45
6022 Projekt Qualität / projet qualité	33'731.00	25'000.00	16'238.35
6040 Visitationen Aufwand / charges Inspection	7'400.00	2'800.00	6'400.00
6016 VKJC	0.00	-	-
Total Kommissionen und ARGE/ Commissions et Groupements	121'552.10	128'300.00	150'013.78
6300 SGKJPP Jahreskongress	0.00	500.00	1'600.00
6013 Spesen Kongressorganisation	0.00	0.00	0.00
6015 Del. IACAPAP	1'930.00	0.00	1'910.00
6400 Öffentlichkeitsarbeit / relations publiques	4'798.00	4'000.00	7'364.80
6401 Homepage / homepage	43.10	1'000.00	0.00
6402 doc24 - online Psychiatersuche	5'000.00	5'000.00	5'000.00
Total Kongresse/Öffentl./Congrès, relations publiques	11'771.10	10'500.00	15'874.80
6500 Delegiertenversammlung / Assemblée des délégués	9'399.30	8'000.00	7'791.90
6501 Büromaterial / matériel du bureau	1'211.95	1'000.00	1'028.95
6510 Telefon, Telefax, Internet	4'285.90	1'000.00	2'326.10
6513 Porto / Ports	1'102.45	1'300.00	1'675.65
6520 Beiträge an diverse Organisationen / contributions pour diverses organisations	1'425.66	2'500.00	848.79
6521 Spesen Delegierte Escap, UEMS und IACAPAP (pro Jahr je 500.00 für die Teilnahme an einer Sitzung)		500.00	0.00
6531 Jahresbericht		500.00	0.00
6533 Übersetzungen / traductions	6'177.10	3'000.00	8'158.85
6534 Geschäftsstelle / Secrétariat	69'520.50	75'000.00	69'520.50
6542 Revisionsstelle / frais organe de révision	2'252.00	2'500.00	2'334.40
6545 Versicherungen / assurances (AXA Arag)	2'965.30	2'500.00	3'200.85
6555 Diverses / divers	786.70	1'500.00	1'384.65
Total Verwaltung / administration	99'126.86	99'300.00	98'270.64
6100 NAKO - Tools & FG Monitor	0.00	500.00	0.00
6600 SGPP-FMPP / SSPP-FMPP	0.00	0.00	0.00
6800 Spesen Bank/PC / frais banque/ccp	918.85	1'000.00	906.05
6810 Kursverluste a/Wertschriften	0.00	0.00	32'818.00
6900 Abschreibung Debitoren	0.00	0.00	0.00
Total Übriger Aufwand	918.85	1'500.00	33'724.05
8900 direkte Steuern / Impôts directs	11.60	1'000.00	136.90
Total Steuern		1'000.00	136.90
Total Aufwand / total des charges	304'622.36	297'700.00	366'882.22
Gewinn / Verlust - bénéfice / perte	2'939.14	-24'300.00	-71'579.22

Rapports annuel 2022 de la FMPP

Commission permanente des tarifs (CPT) FMPP

L'année 2022 a été turbulente pour nos systèmes tarifaires ambulatoires et hospitaliers. En juin 2022, après la troisième remise du TARDOC depuis 2019, une non-approbation a été pro-noncée, avec comme nouvelle condition de respecter encore plus rigoureusement la neutralité des coûts. Dans le même temps, le Conseil fédéral a toutefois communiqué que le TARDOC est un tarif à la prestation et qu'il pourrait remplacer entièrement le TARMED. En 2023, le TARDOC sera à nouveau soumis pour approbation. Parallèlement au TARDOC, H+ et san-tésuisse ont élaboré des forfaits ambulatoires, mais ils n'ont impliqué ni la FMH, ni les sociétés de discipline médicale, ni curafutura dans leurs travaux. En novembre 2022, quatre ans après l'introduction du système tarifaire hospitalier TARPSY 1.0, sa version 5.0, qui entrera en application en 2024, a été présentée. La Commission permanente des tarifs de la FMPP a reçu 35 demandes de membres relatives au système tarifaire actuel TARDOC. Le groupe de travail FMPP en charge du modèle de la prescription a répondu directement à des questions spécifiques concernant le modèle de la prescription.

Rosilla Bachmann, présidente CPT

Commission permanente des assurances (CPA) FMPP

En 2022, la CPA a assumé ses tâches habituelles de conseil de nos membres. Nous comptabilisons 89 demandes au total (en 2021 : 70, en 2020 : 78), et leurs sujets sont répartis de façon similaire aux années précédentes (garanties de prise en charge des coûts pour des traitements ambulatoires, indemnités journalières, contrôle de l'économicité, etc.). De façon beaucoup plus fréquente qu'autrefois, les assureurs demandent une copie de l'anamnèse pour vérifier leur obligation en matière de prestations. Maria Cerletti, qui est membre de notre commission, est l'une des trois représentant·e·s du corps médical siégeant au sein de la nouvelle Commission fédérale d'assurance qualité des expertises médicales. La COQEM s'est mise au travail mi-2022. Dans une première étape, il s'agit de tester la faisabilité et la pertinence d'une procédure peer-review anonymisée d'expertises sélectionnées de façon aléatoire. Des séances d'échange de l'OFAS avec des représentant·e·s de la FMH et de la FMPP sont organisées deux fois par an. Deux réunions annuelles ont lieu avec les responsables du site Internet ai-pro-medico. Ce site Internet informe les médecins sur des questions en rapport avec les procédures de l'AI. Maria Cerletti siège également dans le groupe d'accompagnement du projet de recherche « Evolution des nouvelles rentes dans l'assurance-invalidité (2018-2021) : méthode mixte, toxicomanies et maladies psychiques ». Ce projet de recherche vise à analyser en détail les répercussions des modifications juridiques dans les domaines de la méthode mixte, des toxicomanies et des maladies psychiques sur l'évaluation de l'invalidité et les nouvelles rentes octroyées dans les domaines respectifs. Les résultats de cette étude devraient être disponibles en septembre 2023. Mattias Köster de la SSPPEA a démissionné de notre commission pour la fin de l'année.

Dossiers traités 2022	dont membres
89	86

Dossiers traités 2021	dont membres
70	68

Dossiers traités 2020	dont membres
78	72

Dr.med. Jean-Daniel Sauvant, membre du CPA

Commission psychothérapie déléguée (CPD) FMPP

L'introduction du modèle de la prescription, le 1^{er} juillet 2022, a eu, comme on s'y attendait, un impact considérable sur l'activité de la commission. Le nombre des entretiens de conseil, s'élevant à 360 l'année dernière, a ainsi chuté à 164, mais 15 nouvelles attestations de formation complémentaire ont tout de même été attribuées et 45 demandes de psychothérapeutes en formation évaluées.

Pour les médecins, cette attestation est perçue comme une preuve bienvenue de leur compétence psychiatrique et psychothérapeutique et certain·e·s psychothérapeutes avaient besoin d'une confirmation rétroactive de leur autorisation à pratiquer la psychothérapie déléguée.

Conseils	Nouvelles AFC	Recertifications	Demandes de psychologues	Base de données des unités fonctionnelles
164	15	11	45	16

Depuis l'introduction du modèle de la prescription, la commission de psychothérapie déléguée n'a plus lieu d'être et a donc été dissoute le 31.12.2022.

Dr. med. Christian Bernath, Président CPD

Comptes et rapport des réviseurs FMPP

Bilan au FMPP 31.12.2022

FMPP Bilanz per / Bilan au
31.12.2022

	2021 / CHF	2022 / CHF
Aktiven/Actifs		
Umlaufvermögen / Actifs circulants		
Flüssige Mittel und Wertschriften / <i>Actifs liquide et titres</i>	147'176	72'997
Aktive Rechnungsabgrenzung / <i>Comptes de régularisation actifs</i>	67'645	234'662
Total Umlaufvermögen / actifs circulants	214'821	307'659
Anlagevermögen / Immobilisation		
Zweckgebundenes Anlagevermögen / <i>Immobilisation affectée</i>	15'301	11'791
Total Anlagevermögen / Immobilisation	15'301	11'791
Total Aktiven / Actifs	230'122	319'450
Passiven / Passifs		
Fremdkapital / Dettes		
Total Fremdkapital kurzfristig / <i>Total dettes à court terme</i>	67'579	147'310
Passive Rechnungsabgrenzung / <i>Comptes de régularisation passifs</i>	50'980	18'911
Fonds Komm. delegierte Psychotherapie / <i>Fonds comm. Psychothérapie déléguée</i>	15'301	11'791
Total Fremdkapital / Dettes	133'859	178'012
Eigenkapital / Capital propre		
Eigenkapital / <i>Capital propre</i>	-16'667	96'263
Total Eigenkapital / Capital propre	-16'667	96'263
Total Fremd- und Eigenkapital / <i>Dettes et capital propre</i>	117'193	274'274
Gewinn / Verlust / Bénéfice / Perte	112'929	45'176
Total Passiven / Total passifs	230'122	319'450

Modifications des fonds de la FMPP 2022

Fonds commission Psychothérapie déléguée

Etat au 31.12.2021	Entrée de trésorerie 2022	Sortie de trésorerie 2022	Etat au 31.12.2022
CHF 15'003.52	-	CHF 3'509.30	CHF 11'791.22

La FMPP gère les capitaux transmis par l'ancienne «Société suisse des médecins délégués, SSMD» par le fonds «Psychothérapie déléguée». La commission ad hoc dispose de ses propres comptes, qui ont été clôturés avec des pertes de CHF 3'509.30 en 2022. Le fonds a été dissous lors du passage au modèle de la prescription le 31.12.2022. Les actifs restants seront transférés à la FMPP en 2023.

Comptes annuels FMPP 2022

FMPP Erfolgsrechnung / Comptes 2022

	ER / Comptes 2021	Budget 2022	ER / Comptes 2022	Differenz zum Budget	Budget 2023
Betriebsertrag / Produits					
Mitgliederbeiträge SGPP / <i>Cotisation d'adhésion SSPP</i>	435'435	440'000	440'628	628	445'000
Mitgliederbeiträge SGKJPP / <i>Cotisation d'adhésion SSPPEA</i>	127'410	125'000	130'845	5'845	125'000
Beiträge SGPP u. SGKJPP / <i>Cotisation SSPP et SSPPEA</i>	562'845	565'000	571'473	6'473	570'000
Diverse Ertrag / <i>autres produits</i>	19'658		-1'302	-1'302	
Total Betriebsertrag / Produits	582'503	565'000	570'171	5'171	570'000
Betriebsaufwand / Charges					
Verwaltungsaufwand / <i>Frais administratifs</i>	56'307	31'600	67'780	-36'180	43'000
Präsidium / <i>Présidence</i>	58'582	57'500	75'549	-18'049	67'500
Vorstand / <i>Comité</i>	30'931	39'000	30'088	8'912	40'000
Public Affairs	-	30'000	-	30'000	15'000
Rechtsberatung / <i>Conseil juridique</i>	11'343	8'000	25'308	-17'308	10'000
Delegiertenversammlung / <i>Assemblée des délégués</i>	31'310	51'500	52'461	-961	52'000
SKV / <i>CPA</i>	40'089	80'000	52'707	27'293	70'000
STK / <i>CPT</i>	51'845	75'000	58'837	16'163	74'000
KDP / <i>CPD</i>	17'627	22'000	14'406	7'594	-
Qualität / <i>Qualité</i>	-	2'000	-	2'000	-
SKK / <i>CPC</i>	154'190	172'000	132'250	39'750	157'000
übrige Kommiss./Aufwand - <i>Autres commission/dépenses</i>	8'304	25'000	7'443	17'557	25'000
Aufwand Sozialversicherungen / <i>Charges sociales</i>	1'601	900	1'268	-368	2'000
Verbandbeiträge / <i>Frais d'association</i>	7'365	10'000	6'768	3'232	5'000
Finanzerfolg / <i>Produits financières diverses</i>	80	-	80	-80	-
Neutraler Erfolg / <i>Résultat neutre</i>	-	-	-	-	-
Kantons- und Gemeindesteuern / <i>Impôts cantonaux et communaux</i>	-	-	51	-51	-
Total Betriebsaufwand / Charges	469'574	605'400	524'995	80'405	560'500
Gewinn/ Verlust / <i>Bénéfice / Perte</i>	112'929	-40'400	45'175	-85'575	9'500

Commentaires des comptes annuels 2022 de la FMPP

Les **comptes annuels 2022** ont été clôturés avec un solde positif de CHF 45'175, alors que le budget prévoyait une perte de CHF 40'400.

Les **recettes 2022** de CHF 570'171 dépassent le budget de CHF 5'171 (montant budgété: CHF 565'000). Cela s'explique en priorité par le fait que les cotisations des membres SSPP et SSPPEA sont supérieures de CHF 6'473 au budget. Par ailleurs, les recettes diverses sont inférieures au budget de CHF 1'302 (honoraires cockpit FMH).

Les **dépenses** se sont élevées à CHF 524'995, soit CHF 80'405 de moins par rapport au budget.

Voici quelques commentaires sur les principaux postes de dépenses :

- Les **frais administratifs** dépassent le budget de CHF 36'180.
- Les charges liées au mandat de la **présidence** ont également dépassé le budget de CHF 18'049. Cela s'explique par le fait que la présidence FMPP a assumé un plus grand nombre de tâches.
- Les dépenses pour le **comité** s'élèvent à CHF 30'088 et sont inférieures au budget de CHF 8'912.
- Pour le **travail politique**, une enveloppe budgétaire de CHF 30'000 était prévue. Les dépenses relatives aux affaires publiques ont toutefois été supportées entièrement par la SSPP en 2022 (cf. commentaires sur les comptes annuels de la SSPP ci-dessus).
- Comme pour la SSPP, les **conseils juridiques** de la FMPP ont dépassé le budget (CHF 25'308 au lieu de CHF 8000) en raison des différentes affaires d'actualité.
- **Les assemblées des délégué·e·s** s'élèvent à CHF 52'461 et dépassent le budget de CHF 961.
- **La commission permanente des tarifs, la commission permanente des assurances et la commission psychothérapie déléguée** ont reçu peu de demandes de membres en 2022, comme déjà l'année précédente. De plus, certains domaines de responsabilité ont nécessité moins de travaux assidus. Pour la CPA, les dépenses ont été inférieures au budget de CHF 27'293, pour la CPT de CHF 16'163 et pour la CPD de CHF 7'594.
- Les dépenses relatives à la **communication** dans le cadre de la FMPP et les autres commissions s'élèvent à CHF 139'693 et sont inférieures au budget de CHF 57'307.

Charges du Secrétariat de la FMPP

La totalité des charges pour le secrétariat de la FMPP est constituée de la façon suivante (tous les montants TVA incluse):

- | | | |
|--|-----|--------|
| • forfait selon le contrat: | CHF | 68'928 |
| • frais (matériel de bureau, téléphone/Internet, frais de port/photocopies, imprimés, etc.): | CHF | 3'794 |

Rapport de l'organe de révision



Bringt Sie weiter

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée des délégués de la Foederatio Medicorum Psychiatricorum et Psychotherapeuticorum (FMPP), Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de la Foederatio Medicorum Psychiatricorum et Psychotherapeuticorum (FMPP) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse, aux statuts et aux règlements.

Guemligen, le 15 mai 2023

T+R SA



Karin Aegerter
Agente fiduciaire avec
brevet fédéral



Beat Kiener
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Responsable du mandat

Impressum

Editeur: SGKJPP/SSPPEA, Altenbergstrasse 29, Case postale 686, CH-3000 Berne 8
Tél. 031 313 88 34, ssppea@psychiatrie.ch, www.sgkjpp.ch

Texte : Réuni et composé par le secrétariat de la SSPPEA

Layout: Secrétariat de la SSPPEA

Images : Secrétariat général

Tirage : Le rapport annuel est mis à disposition des membres de la SSPPEA sous forme électronique.

Langues : allemand et français